

Le 15 juin 2020

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Membres
Du conseil communautaire

Objet : Convocation réunion de Conseil
Séance d'installation

Conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 modifié par l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-562, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller communautaire peut être porteur de deux pouvoirs.

Le port du masque individuel est préconisé ainsi que l'utilisation d'un stylo personnel.

Pour des raisons sanitaires de respect des mesures barrières, le public autorisé à assister à la séance sera limité à 5 personnes.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Nous vous remercions de bien vouloir participer à la prochaine réunion du conseil communautaire :

LUNDI 22 JUIN 2020 à 20 H 30
Maison des Associations d'ISSIGEAC

Comptant sur votre participation,

Veillez agréer, Madame, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président,
Jérôme BETAILLE

ORDRE DU JOUR :

Adoption procès-verbal du 5 juin 2020

- 1-Vote des indemnités mensuelles de fonction,
- 2-Délégation de pouvoir du conseil au président,
- 3-Election des représentants au sein des organismes extérieurs (SMD3-SYCOTEB-CNAS-MISSION LOCALE-SYNDICAT MIXTE PERIGORD NUMERIQUE-OFFICE DE TOURISME-SYNDICAT MIXTE DROPT AMONT-SYNDICAT MIXTE DROPT AVAL)
- 4-Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CIAS et composition du CIAS,
- 5-Vote du taux d'enlèvement des ordures ménagères,
- 6-Autorisation signature convention « été actif » saison 2020,
- 7-Autorisation signature convention Région spéciale « Covid 19 »,
- 8-Programmation contrats de projets territoriaux 2016-2020 : avenant n°1 Portes Sud Périgord et avenant n°2 aux projets communaux,
- 9-Questions et informations diverses.